

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1354

27 mai 2014

SOMMAIRE

Avago Technologies Luxembourg S.à r.l.	64951	Lioness Paw S.A.	64982
Avalan S.A.	64946	LS Patrimoine S.C.A.	64954
Bâtiself	64951	Lux2F Property S.à r.l.	64955
Bio Bami Noodles Sàrl	64977	Mandala Investments S.à r.l.	64955
Bisectra	64981	Messicana S.A.	64982
Blamar S.A.	64948	Movilliat Construction S.A.	64950
Cadorna S.A.	64953	Pegasus (Italy) Investments S.à r.l.	64979
Cityhold Propco 8 S.à r.l.	64954	Peri SPF S.A.	64951
Crommelco S.A.	64979	Prime Invest I	64950
D-VB Finapa S.A., SPF	64949	QuantumWave Capital Group	64955
Enbridge Finance Luxembourg SA	64952	Rockhouse Société Immobilière S.A.	64948
Euro American S.A.	64951	Saturn Investments SPF	64953
Financière Asturias S.A.	64946	Schaffhausen & Partners S.à r.l.	64981
First Web S.A.	64947	Sofidra S.A.	64949
Forden Investments S.A.	64952	Solomon S.A.	64954
Fortinvest Investments Holding S.A. SPF	64947	Structor	64981
Gestion Balance S.à r.l.	64952	SunEd Reserve Luxco Parent III	64992
International Real Estate Management S.A.	64946	Three Hills Partners I S.à r.l.	64992
Josy Welter Bertrange S.à.r.l	64950	Thule SPF S.A.	64949
KBL Key Fund	64953	Tisakurp Invest S.A.	64952
Lakes Japan Investments S.à r.l.	64979	Tschingel S.A.	64947
Lily Investments S.A.	64955	Vencorp S.C.A. SICAR	64977
		Vestigia	64948

International Real Estate Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 70.426.

The Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on *June 5, 2014* at 9.00 a.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2013
3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
4. Action on a motion relating to the possible winding-up of the company as provided by Article 100 of the modified Luxembourg law on commercial companies of August 10, 1915
5. Miscellaneous

The Board of Directors.

Référence de publication: 2014068574/795/17.

Avalan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 170.627.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *10 juin 2014* à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2013;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2013;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2013;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2014065433/10/18.

Financière Asturias S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 85.700.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *10 juin 2014* à 16.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2013;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2013;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2013;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. ratification de la cooptation d'un administrateur et décharge accordée à l'administrateur démissionnaire;
6. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
7. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2014057481/10/19.

First Web S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 74.162.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 4 juin 2014 à 8.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2013
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2014063829/696/17.

Tschingel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 88.236.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 10 juin 2014 à 14.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2013;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2013;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2013;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2014065431/10/18.

Fortinvest Investments Holding S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 82.991.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 10 juin 2014 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2013;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2013;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2013;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. ratification de la cooptation d'un administrateur et décharge accordée à l'administrateur démissionnaire;
6. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
7. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2014057489/10/19.

Vestigia, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 104.507.

Messrs. shareholders are hereby convened to attend the

STATUTORY GENERAL MEETING

which is going to be held at the address of the registered office, on 6 June 2014 at 10.00 o'clock, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the annual accounts and of the reports of the board of directors and of the statutory auditor;
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at 31 December 2012 and as at 31 December 2013;
3. Resolution to be taken according to article 100 of the law of 10 August 1915;
4. Discharge to the directors and to the statutory auditor;
5. Miscellaneous.

The board of directors.

Référence de publication: 2014068563/534/17.

Rockhouse Société Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2BIS, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 53.377.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des actionnaires qui se tiendra le 4 juin 2014 à 10.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31.12.2013
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2014068566/788/18.

Blamar S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 62.980.

The Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on June 6, 2014 at 03.00 p.m. at the registered office with the following

Agenda:

- To receive the Management Reports of the Directors and the Reports of the Statutory Auditor for to receive the Management Report and the Report of the Auditor for the year ended December 31, 2013,
- to approve the annual accounts as December 31, 2013 and appropriation of the earnings,
- to grant discharge to the Directors in respect of the execution of their mandates,
- statutory appointments,
- to fix the remuneration of the Auditor.

In order to attend the meeting, the owners of bearer shares are required to deposit their shares not less than five clear days before the date of the meeting at the Registered Office.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2014068578/755/19.

Thule SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 72.952.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra *04 juin 2014* à 16.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et comptes de profits et pertes et affectation des résultats au 31 décembre 2013.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2014062398/1031/15.

D-VB Finapa S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 150.778.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *10 juin 2014* à 14.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2013;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2013;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2013;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. ratification de la cooptation d'un Administrateur et décharge accordée à l'Administrateur démissionnaire;
6. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
7. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2014057491/10/19.

Sofidra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 34-36, Parc d'Activités Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 73.723.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le *3 juin 2014* à 11:30 au 34-36, Parc d'Activités Capellen, L-8308 Capellen, Grand-Duché de Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture et approbation des rapports de vérification du commissaire pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2013;
2. Présentation et approbation des comptes annuels statutaires et consolidés au 31 décembre 2013;
3. Affectation du résultat;
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire;
5. Elections statutaires;
6. Procuration générale pour l'émission de garanties par Sofidra SA ;
7. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2014067200/20.

Prime Invest I, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 53.202.

Messrs. shareholders are hereby convened to attend the

STATUTORY GENERAL MEETING

which is going to be held extraordinarily at the address of the registered office, on 6 June 2014 at 10.00 o'clock, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the annual accounts and of the reports of the board of directors and of the statutory auditor.
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at 31 December 2013.
3. Discharge to the directors and to the statutory auditor.
4. Miscellaneous.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2014068567/534/16.

Movilliat Construction S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 10, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 49.956.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 02 juin 2014 à 10h au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes
2. Lecture et approbation du Bilan et Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31.12.2013
3. Affectation du résultat
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
5. Elections statutaires éventuelles
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2014070240/2319/17.

Josy Welter Bertrange S.à.r.l, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 28.511.

EXTRAIT

Suite à des cessions de parts sociales, en date du 26 mars 2014, dûment approuvées par les associés et dûment notifiées à la société, le capital social de 31.000,00 €, représenté par 125 parts sociales, se répartit comme suit:

Monsieur Thomas HOFF, demeurant à D-54450 Freudenburg, 7, König-Johann Strasse	<u>125 parts sociales</u>
Total: cent vingt-cinq parts sociales	<u>125 parts sociales</u>

A l'unanimité des voix l'assemblée générale accepte la démission de Monsieur Welter Jr Joseph, demeurant à L-6943 Niederanven, 5, rue Belle-Vue, comme gérant à partir du 26 mars 2014.

Est nommé gérant unique avec effet au 26 mars 2014:

Monsieur Thomas HOFF, né le 26.10.1980 à Saarburg (Allemagne), demeurant à D-54450 Freudenburg, 7, König-Johann Strasse.

La société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant.

Luxembourg, le 26 mars 2014.

Pour extrait conforme

JOSY WELTER BERTRANGE S.à r.l.

Référence de publication: 2014044017/21.

(140050707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2014.

Bâtiself, Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 7, rue de l'Industrie.
R.C.S. Luxembourg B 14.375.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Foetz, le 27 mars 2014. Signature.

Référence de publication: 2014045043/10.

(140052021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2014.

Avago Technologies Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 156.666.

Les comptes annuels au 31 octobre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2014.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2014045015/13.

(140051678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2014.

Peri SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 89.489.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 4 juin 2014 à 16.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et comptes de profits et pertes et affectation des résultats au 31 décembre 2013.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2014062400/1031/15.

Euro American S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 70.592.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 4 juin 2014 à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des bilans et compte de profits et pertes et affectation des résultats au 31 décembre 2012 et au 31 décembre 2013.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2014063832/1031/16.

Gestion Balance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9170 Mertzig, 4A, rue Zechel.

R.C.S. Luxembourg B 156.166.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Comptable B + C S.à.r.l.
Luxembourg

Référence de publication: 2014043952/11.

(140050647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2014.

Enbridge Finance Luxembourg SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 176.754.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 16 octobre 2013 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch/Alzette, le 18 novembre 2013.

Référence de publication: 2014044486/11.

(140051012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2014.

Tisakurp Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 174.547.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le 5 juin 2014 à 17:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2013
3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2014068565/795/16.

Forden Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2BIS, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 125.948.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des actionnaires qui se tiendra le 4 juin 2014 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31.12.2013
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2014068575/788/16.

Cadorna S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 151.306.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à
l'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE
qui aura lieu le 4 juin 2014 à 13.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2013, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2013.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2014068589/1023/16.

Saturn Investments SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.
R.C.S. Luxembourg B 128.974.

Extrait des résolutions tenues par les associés de la société en date du 10 mars 2014

Les associés acceptent la démission de Monsieur Trevor NECKLES en tant que gérant de la Société avec effet à partir du 31 décembre 2013.

Les associés décident de nommer Monsieur Jonathan Robert MURPHY, citoyen britannique, né le 11 juin 1982 à Manchester (Royaume Uni) avec adresse professionnelle à Suite 1, Artemis House, 67 Fort Street, Grand Cayman KY1-1007, Iles Cayman, en tant que gérant de la Société avec effet au 31 décembre 2013 et pour une durée indéterminée.

Le nouveau gérant engage valablement la Société par sa seule signature.

Les associés prennent note du fait que l'adresse professionnelle des gérants Monsieur Hugh HART et Monsieur John COLLINS est désormais à Suite 1, Artemis House, 67 Fort Street, Grand Cayman KY1-1007, Iles Cayman.

Fait à Capellen.

Certifié conforme

Référence de publication: 2014045445/18.

(140051694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2014.

KBL Key Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 63.616.

Nous avons l'honneur de vous convier à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des actionnaires de la Société (l'Assemblée) qui se tiendra au siège social le 4 juin 2014 à 15h00 (heure de Luxembourg) avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Prise de connaissance du rapport d'activité du conseil d'administration et du rapport du réviseur d'entreprises
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2013 et de l'affectation des résultats
3. Décharge à donner aux administrateurs
4. Nominations statutaires
5. Divers

Les décisions concernant les points de l'ordre du jour ne requièrent aucun quorum et sont adoptées à la simple majorité des voix exprimées à l'Assemblée. Des procurations sont disponibles au siège social de la Société.

Afin de participer à l'Assemblée, les actionnaires sont priés de déposer leurs actions au porteur un jour ouvrable avant l'Assemblée auprès de KBL European Private Bankers S.A., 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg.

Référence de publication: 2014068592/755/20.

Cityhold Propco 8 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 172.197.

—
Extrait de la résolution circulaire du 28 Novembre 2013

L'associé Unique a décidé de nommer Robert Viksten nouveau Gérant de la société pour une durée indéterminée à compter du 28 Novembre 2013. l'adresse professionnelle de Gérant Robert Viksten se trouve à présent au 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg

Pour Cityhold Propco 8 S.à r.l.

Signature

Gérant

Référence de publication: 2014045090/15.

(140051835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2014.

Solomon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1245 Senningerberg, 2A, rue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 139.787.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal des actionnaires en date du 02 janvier 2014 que:

Le mandat des administrateurs est renouvelé jusqu'à la prochaine tenue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2018:

- Darell Solomon MYERS
- Eva Maria MYERS
- Margot BAUER.

Le mandat du commissaire aux comptes est renouvelé jusqu'à la prochaine tenue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2018:

Luxembourg, le 21 janvier 2014.

Pour extrait conforme

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014046804/19.

(140053857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2014.

LS Patrimoine S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 123.221.

Mesdames et Messieurs les Associés sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

des Associés représentée par son associé commandité LS MANAGEMENT S.A. qui se tiendra le vendredi 6 juin 2014 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapports de l'Associé Commandité, du Conseil de Surveillance et du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2013 et affectation des résultats,
- Quitus à donner à l'Associé Commandité, aux membres du Conseil de Surveillance et au Commissaire aux Comptes,
- Décision quant à la poursuite de l'activité de la société,
- Renouvellement du mandat des membres du Conseil de Surveillance,
- Renouvellement du Commissaire aux Comptes et fixation de ses émoluments.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les associés sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

L'associé Commandité.

Référence de publication: 2014067808/755/20.

Lily Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 75.920.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2014.

Pour: LILY INVESTMENTS S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Aurélie Katola / Susana Goncalves Martins

Référence de publication: 2014044694/15.

(140051585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2014.

Lux2F Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 140.431.

Extrait des décisions prises par le conseil de gérance en date du 18 mars 2014

Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, avec effet au 1^{er} mars 2014.

Veillez noter que les adresses professionnelles de Mme Katia CAMBON et Mme Virginie GUILLAUME, gérantes de catégorie B, se situent désormais à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, avec effet au 1^{er} mars 2014.

Luxembourg, le 28 mars 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Lux2F Property S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014045298/16.

(140052126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2014.

**QuantumWave Capital Group, Société à responsabilité limitée,
(anc. Mandala Investments S.à r.l.).**

Capital social: EUR 700.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 174.833.

In the year two thousand fourteen, the thirteenth day of February,

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Mandala Investments S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 7 rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 174.833 (the Company). The Company was incorporated on December 28, 2012 pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations n° 702 dated March 22, 2013. The articles of association have not been amended since then.

There appeared,

1. Mr. Robert Harris Marcus, born on January 11, 1962, in Johannesburg (South Africa), with address at 81 rue de Versailles, 92410 Ville d'Avray, France;

represented by Régis Galiotto, notary's clerk, whose professional address is Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

2. Mrs. Vanessa Gabrielle Marcus, born on September 2, 1971, in Boulogne-Billancourt (France), with address at 81 rue de Versailles, 92410 Ville d'Avray, France (collectively with Robert Harris Marcus, the Existing Shareholders);

represented by Régis Galiotto, notary's clerk, whose professional address is Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Which proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Existing Shareholders have requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Existing Shareholders hold all the shares in the share capital of the Company.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notices

2. Change of the name of the Company into "QuantumWave Capital Group" and as a consequence amendment of article 1 of the articles of association of the Company (the Articles) which shall henceforth read as follow:

" Art. 1. Name. The name of the company is "QuantumWave Capital Group" (the Company). The Company is a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles)."

3. Amendment of the corporate object of the Company and as a consequence amendment of article 3 of the Articles which shall henceforth read as follow:

" Art. 3. Object.

3.1 The Company's primary object is to provide mergers and acquisitions advisory and consulting services to the Technology, Media and Telecoms sector.

3.2 The Company will also develop intellectual property, including but not limited to, concepts, processes, systems, software, a genome, and quantitative financial algorithms, in support of its primary object.

3.3 The Company may also invest in and manage companies, acquiring, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit or other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may also participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise.

3.4 The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.5 The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks."

4. Decision not to specify anymore the nominal value of the shares of the Company;

5. Increase of the share capital of the Company by an amount of six hundred eighty-seven thousand five hundred Euro (EUR 687,500) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) consisting of twelve thousand five hundred (12,500) shares to seven hundred thousand Euro (EUR 700,000) by the creation and issue of five hundred twenty-one thousand eight hundred eighty-four (521,884) shares without indication of par value;

6. Subscription to and payment of the share capital increase specified in item 5. above;

7. Subsequent amendment and restatement of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect *inter alia* the changes adopted above;

8. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, any lawyer or employee of Loyens & Loeff Luxembourg S.à.r.l. and any employee of Headstart S.à.r.l. to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company and to execute, deliver and perform under any documents (including a notice) necessary or useful for such purpose;

9. Miscellaneous.

III. That the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the partners represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to change the name of the Company into “QuantumWave Capital Group” and as a consequence to amend of article 1 of the articles of association of the Company (the Articles) which shall henceforth read as follow:

“ **Art. 1. Name.** The name of the company is “QuantumWave Capital Group” (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).”

Third resolution

The Meeting resolves to amend the corporate object of the Company and as a consequence amend article 3 of the Articles which shall henceforth read as follow:

“ **Art. 3. Object.**

3.1 The Company’s primary object is to provide mergers and acquisitions advisory and consulting services to the Technology, Media and Telecoms sector.

3.2 The Company will also develop intellectual property, including but not limited to, concepts, processes, systems, software, a genome, and quantitative financial algorithms, in support of its primary object.

3.3 The Company may also invest in and manage companies, acquiring, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit or other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may also participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise.

3.4 The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.5 The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.”

Fourth resolution

The Meeting resolves not to specify anymore the nominal value of the shares of the Company.

The Meeting acknowledges that, as a consequence thereof, the share capital of the Company is now set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred shares (12,500) shares in registered form, without indication of nominal value.

Fifth resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of six hundred eighty-seven thousand five hundred Euro (EUR 687,500) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) consisting of twelve thousand five hundred (12,500) shares to seven hundred thousand Euro (EUR 700,000) by the creation and issue of five hundred twenty-one thousand eight hundred eighty-four (521,884) shares without indication of par value.

Subscription - Payment

Thereupon,

1. Mr. Robert Harris Marcus, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe to two hundred forty-three thousand seven hundred fifty (243,750) shares without indication of a nominal value, and to fully pay them up by incorporation of a portion of the share premium account for an amount of three hundred twenty-one thousand two hundred thirty euro (EUR 321,230).

2. Mrs Vanessa Gabrielle Marcus, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe to two hundred forty-three thousand seven hundred fifty (243,750) shares without indication of a nominal value, and to fully pay them up by incorporation of a portion of the share premium account for an amount of three hundred twenty-one thousand two hundred thirty euro (EUR 321,230).

The value of the share premium account is certified by a management certificate signed on the date hereof by the authorised representative(s) of the Company.

3. WINTEC Partners, a French société par actions simplifiée, with registered office at 77 rue de Turenne, 75003 Paris, registered with the RCS Paris under number 387 548 001 represented by Régis Galiotto, notary’s clerk, whose professional address is Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal, declares to subscribe to eight thousand one hundred seven (8,107) shares without indication of a nominal value, and to fully pay up such shares by a

contribution in kind consisting of seven thousand seven hundred fifty-five (7,755) shares it holds in the share capital of QuantumWave Capital, a French société par actions simplifiée, having its registered office at 17 rue Dumont d'Urville, 75116 Paris, having a share capital of EUR 700,000, registered under number 508 403 334 R.C.S. Paris (FrenchCo) (the Shares I) having an aggregate value of at least one hundred twenty-five thousand nine hundred forty-one euro and twenty cents (EUR 125,941.20).

The contribution in kind of the Shares I to the Company in an aggregate amount of one hundred twenty-five thousand nine hundred forty-one euros and twenty cents (EUR 125,941.20) is to be allocated as follows:

- An amount of ten thousand six hundred nineteen euros (EUR 10,619) to the share capital account of the Company; and

- An amount of one hundred fifteen thousand three hundred twenty-two euros and twenty cents (EUR 115,322.20) to the share premium account of the Company.

The ownership and the value of the Shares I are evidenced by a valuation certificate issued by the holder of the Shares I (the Contributor I), stating that:

1. "The Contributor I is the sole owner of the Shares I which represent 1.45% of the shares of FrenchCo;
2. The Shares I are fully paid up;
3. The Contributor I is solely entitled to the Shares I and possesses the power to dispose of the Shares I;
4. None of the Shares I are encumbered with any pledge or usufruct, there exists no right to acquire any pledge or usufruct thereon and none of the Shares I are subject to any attachment;
5. There exists no pre-emption rights nor any other rights pursuant to which any person may request that the Shares I be transferred to it;
6. The Shares I are freely transferable;
7. All formalities required in Luxembourg and in France in relation to the contribution in kind of the Shares I to the Company, have been effected or will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the said contribution in kind; and
8. Based on general accounting principles, the Shares I are valued at least at one hundred twenty-five thousand nine hundred forty-one euro and twenty cents (EUR 125,941.20) and since the valuation was made no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company".

4. BPG Strategies, a French société à responsabilité limitée, with registered office at 23 avenue Emile Deschanel, 75007 Paris, registered with the RCS Paris under number 488 704 628, represented by Régis Galiotto, notary's clerk, whose professional address is Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal, declares to subscribe to five thousand six hundred two (5,602) shares without indication of a nominal value, and to fully pay up such shares by a contribution in kind consisting of five thousand two hundred fifty (5,250) shares it holds in the share capital of FrenchCo (the Shares II) having an aggregate value of at least eighty-five thousand two hundred sixty euros (EUR 85,260).

The contribution in kind of the Shares II to the Company in an aggregate amount of eighty-five thousand two hundred sixty euros (EUR 85,260) is to be allocated as follows:

- An amount of seven thousand three hundred thirty-eight euros (EUR 7,338) to the share capital account of the Company; and

- An amount of seventy-seven thousand nine hundred twenty-two euros (EUR 77,922) to the share premium account of the Company.

The ownership and the value of the Shares II are evidenced by a valuation certificate issued by the holder of the Shares II (the Contributor II), stating that:

1. "The Contributor II is the sole owner of the Shares II which represent 0.98% of the shares of FrenchCo;
2. The Shares II are fully paid up;
3. The Contributor II is solely entitled to the Shares II and possesses the power to dispose of the Shares II;
4. None of the Shares II are encumbered with any pledge or usufruct, there exists no right to acquire any pledge or usufruct thereon and none of the Shares II are subject to any attachment;
5. There exists no pre-emption rights nor any other rights pursuant to which any person may request that the Shares II be transferred to it;
6. The Shares II are freely transferable;
7. All formalities required in Luxembourg and in France in relation to the contribution in kind of the Shares II to the Company, have been effected or will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the said contribution in kind; and
8. Based on general accounting principles, the Shares II are valued at least at eighty-five thousand two hundred sixty euros (EUR 85,260) and since the valuation was made no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company".

5. Michael HOWELL, born on December 30, 1947, with address at Detroit, Michigan, USA, represented by Régis Galiotto, notary's clerk, whose professional address is Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private

seal, declares to subscribe to six thousand two hundred two (6,202) shares without indication of a nominal value, and to fully pay up such shares by a contribution in kind consisting of five thousand eight hundred fifty (5,850) shares he holds in the share capital of FrenchCo (the Shares III) having an aggregate value of at least ninety-five thousand four euros (EUR 95,004).

The contribution in kind of the Shares III to the Company in an aggregate amount of ninety-five thousand four euros (EUR 95,004) is to be allocated as follows:

- An amount of eight thousand one hundred twenty-four euros (EUR 8,124) to the share capital account of the Company; and
- An amount of eighty-six thousand eight hundred eighty euros (EUR 86,880) to the share premium account of the Company.

The ownership and the value of the Shares III are evidenced by a valuation certificate issued by the holder of the Shares III (the Contributor III), stating that:

1. "The Contributor III is the sole owner of the Shares III which represent 1.09% of the shares of FrenchCo;
2. The Shares III are fully paid up;
3. The Contributor III is solely entitled to the Shares III and possesses the power to dispose of the Shares III;
4. None of the Shares III are encumbered with any pledge or usufruct, there exists no right to acquire any pledge or usufruct thereon and none of the Shares III are subject to any attachment;
5. There exists no pre-emption rights nor any other rights pursuant to which any person may request that the Shares III be transferred to it;
6. The Shares III are freely transferable;
7. All formalities required in Luxembourg and in France in relation to the contribution in kind of the Shares III to the Company, have been effected or will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the said contribution in kind; and
8. Based on general accounting principles, the Shares III are valued at least at ninety-five thousand four euros (EUR 95,004) and since the valuation was made no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company".

6. Paul BERNARD, born on November 1, 1960 in Boulogne-Billancourt, with address at 25 avenue Trudaine, 75509 Paris, represented by Régis Galiotto, notary's clerk, whose professional address is Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal, declares to subscribe to three thousand ninety-seven (3,097) shares without indication of a nominal value, and to fully pay up such shares by a contribution in kind consisting of two thousand seven hundred forty-five (2,745) shares he holds in the share capital of FrenchCo (the Shares IV) having an aggregate value of at least forty-four thousand five hundred seventy-eight euros and eighty cents (EUR 44,578.80).

The contribution in kind of the Shares IV to the Company in an aggregate amount of forty-four thousand five hundred seventy-eight euros and eighty cents (EUR 44,578.80) is to be allocated as follows:

- An amount of four thousand fifty-seven euros (EUR 4,057) to the share capital account of the Company; and
- An amount of forty thousand five hundred twenty-one euros and eighty cents (EUR 40,521.80) to the share premium account of the Company.

The ownership and the value of the Shares IV are evidenced by a valuation certificate issued by the holder of the Shares IV (the Contributor IV), stating that:

1. "The Contributor IV is the sole owner of the Shares IV which represent 0.51% of the shares of FrenchCo;
2. The Shares IV are fully paid up;
3. The Contributor IV is solely entitled to the Shares IV and possesses the power to dispose of the Shares IV;
4. None of the Shares IV are encumbered with any pledge or usufruct, there exists no right to acquire any pledge or usufruct thereon and none of the Shares IV are subject to any attachment;
5. There exists no pre-emption rights nor any other rights pursuant to which any person may request that the Shares IV be transferred to it;
6. The Shares IV are freely transferable;
7. All formalities required in Luxembourg and in France in relation to the contribution in kind of the Shares IV to the Company, have been effected or will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the said contribution in kind; and
8. Based on general accounting principles, the Shares IV are valued at least at forty-four thousand five hundred seventy-eight euros and eighty cents (EUR 44,578.80) and since the valuation was made no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company".

7. Daniel SUCHAR, born on September 28, 1937, in Paris 16, with address at 5 rue des Gâtes-Ceps, 92210 Saint-Cloud, France represented by Régis Galiotto, notary's clerk, whose professional address is Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal, declares to subscribe to seven thousand ninety-two (7,092) shares without indication of a nominal value, and to fully pay up such shares by a contribution in kind consisting of six thousand seven

hundred forty (6,740) shares he holds in the share capital of FrenchCo (the Shares VI) having an aggregate value of at least one hundred nine thousand four hundred fifty-seven euros and sixty cents (EUR 109,457.60).

The contribution in kind of the Shares VI to the Company in an aggregate amount of one hundred nine thousand four hundred fifty-seven euros and sixty cents (EUR 109,457.60) is to be allocated as follows:

- An amount of nine thousand two hundred ninety euros (EUR 9,290) to the share capital account of the Company; and

- An amount of one hundred thousand one hundred sixty-seven euros and sixty cents (EUR 100,167.60) to the share premium account of the Company.

The ownership and the value of the Shares VI are evidenced by a valuation certificate issued by the holder of the Shares VI (the Contributor VI), stating that:

1. "The Contributor VI is the sole owner of the Shares VI which represent 1.26% of the shares of FrenchCo;
2. The Shares VI are fully paid up;
3. The Contributor VI is solely entitled to the Shares VI and possesses the power to dispose of the Shares VI;
4. None of the Shares VI are encumbered with any pledge or usufruct, there exists no right to acquire any pledge or usufruct thereon and none of the Shares VI are subject to any attachment;
5. There exists no pre-emption rights nor any other rights pursuant to which any person may request that the Shares VI be transferred to it;
6. The Shares VI are freely transferable;
7. All formalities required in Luxembourg and in France in relation to the contribution in kind of the Shares VI to the Company, have been effected or will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the said contribution in kind; and
8. Based on general accounting principles, the Shares VI are valued at least at one hundred nine thousand four hundred fifty-seven euros and sixty cents (EUR 109,457.60) and since the valuation was made no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company".

8. Pieter KNOOK, born on November 22, 1958, in Rotterdam, with address at Stone House, Cookham, Maidenhead, UK SL6 9TP, represented by Régis Galiotto, notary's clerk, whose professional address is Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal, declares to subscribe to three thousand four hundred thirty-two (3,432) shares without indication of a nominal value, and to fully pay up such shares by a contribution in kind consisting of three thousand eighty (3,080) shares he holds in the share capital of FrenchCo (the Shares VII) having an aggregate value of at least fifty thousand nineteen euros and twenty cents (EUR 50,019.20).

The contribution in kind of the Shares VII to the Company in an aggregate amount of fifty thousand nineteen euros and twenty cents (EUR 50,019.20) is to be allocated as follows:

- An amount of four thousand four hundred ninety-six euros (EUR 4,496) to the share capital account of the Company; and

- An amount of forty-five thousand five hundred twenty-three euros and twenty cents (EUR 45,523.20) to the share premium account of the Company.

The ownership and the value of the Shares VII are evidenced by a valuation certificate issued by the holder of the Shares VII (the Contributor VII), stating that:

1. "The Contributor VII is the sole owner of the Shares VII which represent 0.58% of the shares of FrenchCo;
2. The Shares VII are fully paid up;
3. The Contributor VII is solely entitled to the Shares VII and possesses the power to dispose of the Shares VII;
4. None of the Shares VII are encumbered with any pledge or usufruct, there exists no right to acquire any pledge or usufruct thereon and none of the Shares VII are subject to any attachment;
5. There exists no pre-emption rights nor any other rights pursuant to which any person may request that the Shares VII be transferred to it;
6. The Shares VII are freely transferable;
7. All formalities required in Luxembourg and in France in relation to the contribution in kind of the Shares VII to the Company, have been effected or will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the said contribution in kind; and
8. Based on general accounting principles, the Shares VII are valued at least at fifty thousand nineteen euros and twenty cents (EUR 50,019.20) and since the valuation was made no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company".

9. Ben LEVY, born on January 24, 1974 in Neuilly-sur-Seine, with address at 735 45th Avenue, San Francisco, CA 94 122, represented by Régis Galiotto, notary's clerk, whose professional address is Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal, declares to subscribe to eight hundred fifty-two (852) shares without indication of a nominal value, and to fully pay up such shares by a contribution in kind consisting of five hundred (500) shares he holds

in the share capital of FrenchCo (the Shares X) having an aggregate value of at least eight thousand one hundred twenty euros (EUR 8,120).

The contribution in kind of the Shares X to the Company in an aggregate amount of eight thousand one hundred twenty euros (EUR 8,120) is to be allocated as follows:

- An amount of one thousand one hundred sixteen euros (EUR 1,116) to the share capital account of the Company; and

- An amount of seven thousand four euros (EUR 7,004) to the share premium account of the Company.

The ownership and the value of the Shares X are evidenced by a valuation certificate issued by the holder of the Shares X (the Contributor X), stating that:

1. "The Contributor X is the sole owner of the Shares X which represent 0.09% of the shares of FrenchCo;
2. The Shares X are fully paid up;
3. The Contributor X is solely entitled to the Shares X and possesses the power to dispose of the Shares X;
4. None of the Shares X are encumbered with any pledge or usufruct, there exists no right to acquire any pledge or usufruct thereon and none of the Shares X are subject to any attachment;
5. There exists no pre-emption rights nor any other rights pursuant to which any person may request that the Shares X be transferred to it;
6. The Shares X are freely transferable;
7. All formalities required in Luxembourg and in France in relation to the contribution in kind of the Shares X to the Company, have been effected or will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the said contribution in kind; and
8. Based on general accounting principles, the Shares X are valued at least at eight thousand one hundred twenty euros (EUR 8,120) and since the valuation was made no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company".

The said certificates and proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder(s) of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

Following the above contributions, the shareholding of the Company is as follows:

Name	Number of shares of the Company held
Robert Marcus	250,000
Vanessa Marcus	250,000
WINTEC Partners	8,107
BPG Strategies	5,602
Michael Howell	6,202
Paul Bernard	3,097
Daniel Suchar	7,092
Pieter Knook	3,432
Ben Levy	852
TOTAL	534,384

Sixth resolution

The Meeting further resolves to fully amend and restate the Articles as follows:

"I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "QuantumWave Capital Group" (the Company). The Company is a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company's registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military deve-

lopments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company's primary object is to provide mergers and acquisitions advisory and consulting services to the Technology, Media and Telecoms sector.

3.2. The Company will also develop intellectual property, including but not limited to, concepts, processes, systems, software, a genome, and quantitative financial algorithms, in support of its primary object.

3.3. The Company may also invest in and manage companies, acquiring, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit or other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may also participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise.

3.4. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.5. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at seven hundred thousand euros (EUR 700,000), represented by five hundred four thousand three hundred eighty-four shares (534,384) shares in registered form, without indication of nominal value.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

6.3. When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third-parties.

6.4. When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third-parties is subject to prior approval by shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

6.5. Up to 20% of the shares held by each Majority Shareholder may be allocated to any employee stock option plan to be agreed from time to time (the Stock Option Plan). Any shares within the limit of the 20% threshold which will not be allocated via the Stock Option Plan shall not be transferred and stay registered in the name of the relevant Majority Shareholder.

6.6. For the purpose of article 6.5, Majority Shareholder means any of the two shareholders of the Company which holds a majority of the shares of the Company in issue.

6.7. A share transfer shall only be binding on the Company or third-parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.8. A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.9. The Company may redeem its own shares, provided:

(i) it has sufficient distributable reserves for that purpose; or

(ii) the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and removal of managers.

7.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders in the manner set forth under article 11.2(vii).

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board). The shareholders may decide to appoint managers of two different classes, i.e. one or several class A managers and one or several class B managers.

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

(iii) The Board may delegate the day-to-day management of the Company to a chief executive officer (the CEO) to be appointed by the Board or to any manager of the Company.

(iv) The Board may appoint directors (directeurs) which may not necessarily be managers of the Company and establish a board of directors, the function of which shall be advisory and the provision of fiduciary oversight.

(v) The Board may set up committees including without limitation an audit committee and a remuneration committee in connection with servicing activities conducted by the Company. The committee members may not necessarily be managers of the Company.

8.2. Procedure

(i) The Board must appoint a chairman (the Chairman) from among its members. In case of tied vote, the Chairman shall have a casting vote.

(ii) The Board shall meet at the request of (i) the Chairman, (ii) the CEO (if any) or (iii) any manager, at the place indicated in the convening notice, which in principle shall be in Luxembourg.

(iii) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iv) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(v) A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(vi) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the managers present or represented, in accordance with article 8.2 (i), provided that if the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, at least one (1) class A manager and one (1) class B manager votes in favour of the resolution. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the Chairman of the Board.

(vii) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(viii) Circular resolutions signed by all the managers (Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third-parties in all matters

(i) either by the signature of the sole manager (ii) or by the joint signature of any class A manager and any class B manager.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom special powers have been delegated by the Board.

Art. 9. Sole manager. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

Art. 10. Liability of the managers. The managers shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders' written resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Unless resolutions are taken in accordance with article 11.1.(ii), resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).

(ii) If the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), resolutions of the shareholders may be adopted in writing (Written Shareholders' Resolutions).

(iii) Each share entitles the holder to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board. The Board must convene a General Meeting following a request from shareholders representing more than half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the shareholders. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes.

(iv) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

(v) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(vi) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

(vii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(viii) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(ix) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

(x) Written Shareholders' Resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.

Art. 12. Sole shareholder. When the number of shareholders is reduced to one (1):

(i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;

(ii) any reference in the Articles to the shareholders, the General Meeting, or the Written Shareholders' Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the sole shareholder's resolutions, as appropriate; and

(iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Internal rules

Art. 13. Code of Ethics.

13.1. The audit committee shall prepare a code of ethics (the QuantumWave Corporate Charter) to which each shareholder, board member or employee shall adhere to by signing such code or any accession document thereto.

Art. 14. Confidentiality.

14.1. Shareholders and Board members dealing with confidential information cannot disclose such information to third parties for as long as they have the quality of shareholder or Board member, as applicable and within a two-year period following the end of their mandate or the disposal of all their shares in the Company, as applicable. This means that the shareholders and Board members may not use such information for the benefit of a third-party, without encountering any liabilities.

14.2. However, if all the parties (i.e., the shareholders and the remaining directors, management board members or supervisory board members) agree that such information can be disclosed to a specific party, and if the company does not suffer any loss resulting from the disclosure, the shareholder, or Board member, can disclose the relevant information.

14.3. This article shall not apply in relation to any information:

(i) Generally available to the public (for the avoidance of doubt without the implication of any shareholder or Board member of the Company);

(ii) Communicated to any shareholder or Board member as nonconfidential from a source non related to the Company (i.e. not a shareholder, board member, employee, etc.), to the extent that this information had not been obtained in a manner which would have contravened the obligations set out in this article 14.1; or

(iii) Disclosed in connection with any legal proceedings or any applicable law.

Art. 15. Protection of intellectual property.

15.1. Each shareholder undertakes to take all steps and actions necessary or useful to protect the Company's intellectual property rights, within the limits of its rights, which are held or used by the Company.

VI. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 16. Financial year and approval of annual accounts.

16.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

16.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss accounts, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by its managers and shareholders to the Company.

16.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

16.4. The balance sheet and profit and loss accounts must be approved within six (6) months following the end of the relevant financial year.

Art. 17. Auditors.

17.1. When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The shareholders shall appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their office.

17.2. If the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the Company's operations shall be supervised by one or more statutory auditors (commissaires), unless the law requires the appointment of one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The statutory auditors (commissaires) are subject to re-appointment at the annual General Meeting. They may or may not be shareholders.

Art. 18. Allocation of profits.

18.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

18.2. The shareholders in the manner set forth under article 11.2(vii) shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

18.3. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

(i) the Board must draw up interim accounts;

(ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;

(iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and

(iv) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.

VII. Dissolution - Liquidation

19.1 The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

19.2 The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VIII. General provisions

20.1 Notices and communications may be made or waived, Managers' Circular Resolutions and Written Shareholders Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, e-mail or any other means of electronic communication.

20.2 Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

20.3 Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Written Shareholders' Resolutions, as the case may be, may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

20.4 All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

“Seventh resolution

The Meeting resolve to amend to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and to authorise and empower any manager of the Company, any lawyer or employee of Loyens & Loeff in Luxembourg and any employee of Headstart S.à.r.l., each acting individually, to proceed on behalf of the Company, to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company and to execute, deliver and perform under any documents (including a notice) necessary or useful for such purpose.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately two thousand five hundred Euros (2,500.- EUR).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le treizième jour de février,

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue:

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Mandala Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, dont le siège social est établi au 7 rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 174.833 (la Société). La Société a été constituée le 28 décembre 2012 suivant un acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 702 en date du 22 mars 2013. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

Ont comparu:

1. M. Robert Harris Marcus, né le 11 janvier 1962, à Johannesburg (Afrique du Sud), résidant au 81 rue de Versailles, 92410 Ville d'Avray, France;

représenté par Régis Galiotto, clerc de notaire, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

2. Mme Vanessa Gabrielle Marcus, née le 2 septembre 1971, à Boulogne-Billancourt (France), résidant au 81 rue de Versailles, 92410 Ville d'Avray, France (collectivement avec Robert Harris Marcus, les Associés Existants);

représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci auprès des autorités de l'enregistrement.

Les Associés Existants ont prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que les Associés Existants détiennent toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renoncement aux formalités de convocation

2. Modification du nom de la Société en "QuantumWave Capital Group" et par voie de conséquence modification de l'article 1 des statuts de la Société (les Statuts) qui aura désormais la teneur suivante:

“ **Art. 1^{er}. Dénomination.** Le nom de la société est "QuantumWave Capital Group" (la Société).

La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).”

3. Modification de l’objet social de la Société et par voie de conséquence modification de l’article 3 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

“ Art. 3. Objet.

3.1 L’objet principal de la Société est la fourniture de services de conseil et de consultance relatifs aux fusions et acquisitions dans le secteur Technologie, Media et Télécommunication.

3.2 La Société développera également de la propriété intellectuelle, y compris mais sans s’y limiter, des concepts, processus, systèmes, logiciels, un génome, et des algorithmes financiers quantitatifs, en support de son objet principal.

3.3 La Société peut également investir dans et gérer des sociétés, acquérir, par souscription, achat et échange ou de toute autre manière, des titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt ou autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut aussi participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise.

3.4 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d’offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l’émission de billets à ordre, d’obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris, sans s’y limiter, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées (comprenant société mère et société soeur), ainsi qu’à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut exercer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l’autorisation requise.

3.5 La Société peut employer toutes les techniques, moyens juridiques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d’intérêt et autres risques.”

4. Décision de ne plus spécifier la valeur nominale des parts sociales de la Société;

5. Augmentation du capital social de la Société par un montant de six cent quatre-vingt-sept mille cinq cent euros (EUR 687.500) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500) consistant en douze mille cinq cent (12.500) parts sociales à sept cent mille euros (EUR 700.000) par la création et l’émission de cinq cent vingt-et-un mille huit cent quatre-vingt-quatre (521.884) parts sociales sans indication de valeur nominale;

6. Souscription à et libération de de l’augmentation de capital social spécifiée au point 5. ci-dessus;

7. Modification subséquente et refonte des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter inter alia les changements adoptés ci-dessus;

8. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, tout avocat ou employé de Loyens & Loeff Luxembourg S.à.r.l. et tout employé de Headstart S.à.r.l. de procéder pour le compte de la Société à l’inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société et de signer, délivrer et exécuter tout document (y compris un avis) nécessaire ou utile à cette fin;

9. Divers.

III. Que l’Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L’intégralité du capital social étant représenté à la présente Assemblée, l’Assemblée renonce aux modalités de convocation, les partenaires représentés se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l’ordre du jour qui leur a été communiqué à l’avance.

Seconde résolution

L’Assemblée décide de modifier le nom de la Société en “QuantumWave Capital Group” et par voie de conséquence de modifier l’article 1 des statuts de la Société (les Statuts) qui aura désormais la teneur suivante:

“ Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "QuantumWave Capital Group" (la Société).

La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).”

Troisième résolution

L’Assemblée décide de modifier l’objet social de la Société et par voie de conséquence de modifier l’article 3 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

“ Art. 3. Objet Social.

3.1 L'objet principal de la Société est la fourniture de services de conseil et de consultance relatifs aux fusions et acquisitions dans le secteur Technologie, Media et Télécommunication.

3.2 La Société développera également de la propriété intellectuelle, y compris mais sans s'y limiter, des concepts, processus, systèmes, logiciels, un génome, et des algorithmes financiers quantitatifs, en support de son objet principal.

3.3 La Société peut également investir dans et gérer des sociétés, acquérir, par souscription, achat et échange ou de toute autre manière, des titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt ou autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut aussi participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise.

3.4 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris, sans s'y limiter, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées (comprenant société mère et société soeur), ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut exercer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.5 La Société peut employer toutes les techniques, moyens juridiques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.”

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de ne plus spécifier la valeur nominale des parts sociales de la Société.

L'Assemblée reconnaît, qu'en conséquence, le capital social de la Société est maintenant fixé à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cent (12.500) parts sociales sous forme nominative, sans indication de valeur nominale.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant de six cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 687.500) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) consistant en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales à sept cent mille euros (EUR 700.000) par la création et l'émission de cinq cent vingt-et-un mille huit cent quatre-vingt-quatre (521.884) parts sociales sans indication de valeur nominale.

Souscription - Libération

Sur ce,

1. M. Robert Harris Marcus, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à deux cent quarante-trois mille sept cent cinquante (243.750) parts sociales sans indication de valeur nominale, et les libérer entièrement par incorporation d'une partie du compte de prime d'émission pour un montant de trois cent vingt-et-un mille deux cent trente euros (EUR 321.230).

2. Mme Vanessa Gabrielle Marcus, précitée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à deux cent quarante-trois mille sept cent cinquante (243.750) parts sociales sans indication de valeur nominale, et les libérer entièrement par incorporation d'une partie du compte de prime d'émission pour un montant de trois cent vingt-et-un mille deux cent trente euros (EUR 321.230).

La valeur de compte de prime d'émission est certifiée par un certificat de la gérance signé à la date des présentes par le ou les représentants autorisés de la Société.

3. WINTEC Partners, une société par actions simplifiée française, dont le siège social est établi au 77 rue de Turenne, 75003 Paris, immatriculée au RCS Paris sous le numéro 387 548 001 représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, déclare souscrire à huit mille cent sept (8.107) parts sociales sans indication de valeur nominale, et les libérer entièrement par un apport en nature consistant en sept mille sept cent cinquante-cinq (7.755) actions qu'elle détient dans le capital social de QuantumWave Capital, une société par actions simplifiée française, dont le siège social est établi au 17 rue Dumont d'Urville, 75116 Paris, disposant d'un capital social de EUR 700.000, immatriculée sous le numéro 508 403 334 R.C.S. Paris (FrenchCo) (les Actions I) ayant une valeur totale d'au moins cent vingt-cinq mille neuf cent quarante-et-un euros et vingt cents (EUR 125.941,20).

L'apport en nature des Actions I à la Société d'un montant total de cent vingt-cinq mille neuf cent quarante-et-un euros et vingt cents (EUR 125.941,20) est à affecter comme suit:

- Un montant de dix mille six cent dix-neuf euros (EUR 10.619) au compte de capital social de la Société; et
- Un montant de cent quinze mille trois cent vingt-deux euros et vingt cents (EUR 115.322,20) au compte de prime d'émission de la Société.

La propriété et la valeur des Actions I sont attestées par un certificat d'évaluation émis par le détenteur des Actions I (le Contributeur I), attestant que:

1. "Le Contributeur I est le propriétaire unique des Actions I qui représentent 1,45% des actions de FrenchCo;
2. Les Actions I sont entièrement libérées;
3. Le Contributeur I est le seul ayant droit des Actions I et possède le droit de disposer des Actions I;
4. Aucune des Actions I n'est grevée d'un nantissement ou d'un usufruit, il n'existe aucun droit d'acquérir un gage ou un usufruit s'y rapportant et aucune des Actions I n'est soumise à un privilège;
5. Il n'existe aucun droit de préemption, ni d'autres droits en vertu desquels une personne serait autorisée à demander que les Actions I lui soient cédées;
6. Les Actions I sont librement cessibles;
7. Toutes les formalités requises au Grand-Duché de Luxembourg et en France en lien avec l'apport en nature des Actions I à la Société, ont été effectuées ou seront effectuées dès réception d'une copie certifiée de l'acte notarié documentant ledit apport en nature; et
8. Sur base de principes comptables généraux, les Actions I sont évaluées à au moins cent vingt-cinq mille neuf cent quarante-et-un euros et vingt cents (EUR 125.941,20) et depuis cette évaluation, aucun changement matériel n'est intervenu qui aurait déprécié l'apport fait à la Société".

4. BPG Strategies, une société à responsabilité limitée française, dont le siège social est établi au 23 avenue Emile Deschanel, 75007 Paris, immatriculée au RCS Paris sous le numéro 488 704 628 représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, déclare souscrire à cinq mille six cent deux (5.602) parts sociales sans indication de valeur nominale, et les libérer entièrement par un apport en nature consistant en cinq mille deux cent cinquante (5.250) actions qu'elle détient dans le capital social de FrenchCo (les Actions II) ayant une valeur totale d'au moins quatre-vingt-cinq mille deux cent soixante euros (EUR 85.260).

L'apport en nature des Actions II à la Société d'un montant total de quatre-vingt-cinq mille deux cent soixante euros (EUR 85.260) est à affecter comme suit:

- Un montant de sept mille trois cent trente-huit euros (EUR 7.338) au compte de capital social de la Société; et
- Un montant de soixante-dix-sept mille neuf cent vingt-deux euros (EUR 77.922) au compte de prime d'émission de la Société.

La propriété et la valeur des Actions II sont attestées par un certificat d'évaluation émis par le détenteur des Actions II (le Contributeur II), attestant que:

1. "Le Contributeur II est le propriétaire unique des Actions II qui représentent 0,98% des actions de FrenchCo;
2. Les Actions II sont entièrement libérées;
3. Le Contributeur II est le seul ayant droit des Actions II et possède le droit de disposer des Actions II;
4. Aucune des Actions II n'est grevée d'un nantissement ou d'un usufruit, il n'existe aucun droit d'acquérir un gage ou un usufruit s'y rapportant et aucune des Actions II n'est soumise à un privilège;
5. Il n'existe aucun droit de préemption, ni d'autres droits en vertu desquels une personne serait autorisée à demander que les Actions II lui soient cédées;
6. Les Actions II sont librement cessibles;
7. Toutes les formalités requises au Grand-Duché de Luxembourg et en France en lien avec l'apport en nature des Actions II à la Société, ont été effectuées ou seront effectuées dès réception d'une copie certifiée de l'acte notarié documentant ledit apport en nature; et
8. Sur base de principes comptables généraux, les Actions II sont évaluées à au moins quatre-vingt-cinq mille deux cent soixante euros (EUR 85.260) et depuis cette évaluation, aucun changement matériel n'est intervenu qui aurait déprécié l'apport fait à la Société".

5. Michael HOWELL, né le 30 décembre 1947, résidant à Detroit, Michigan, USA, représenté par Régis Galiotto, clerc de notaire, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, déclare souscrire à six mille deux cent deux (6.202) parts sociales sans indication de valeur nominale, et les libérer entièrement par un apport en nature consistant en cinq mille huit cent cinquante (5.850) actions qu'il détient dans le capital social de FrenchCo (les Actions III) ayant une valeur totale d'au moins quatre-vingt-quinze mille et quatre euros (EUR 95.004).

L'apport en nature des Actions III à la Société d'un montant total de quatre-vingt-quinze mille et quatre euros (EUR 95.004) est à affecter comme suit:

- Un montant de huit mille cent vingt-quatre euros (EUR 8.124) au compte de capital social de la Société; et
- Un montant de quatre-vingt-six mille huit cent quatre-vingts euros (EUR 86.880) au compte de prime d'émission de la Société.

La propriété et la valeur des Actions III sont attestées par un certificat d'évaluation émis par le détenteur des Actions III (le Contributeur III), attestant que:

1. "Le Contributeur III est le propriétaire unique des Actions III qui représentent 1,09% des actions de FrenchCo;

2. Les Actions III sont entièrement libérées;
3. Le Contributeur III est le seul ayant droit des Actions III et possède le droit de disposer des Actions III;
4. Aucune des Actions III n'est grevée d'un nantissement ou d'un usufruit, il n'existe aucun droit d'acquérir un gage ou un usufruit s'y rapportant et aucune des Actions III n'est soumise à un privilège;
5. Il n'existe aucun droit de préemption, ni d'autres droits en vertu desquels une personne serait autorisée à demander que les Actions III lui soient cédées;
6. Les Actions III sont librement cessibles;
7. Toutes les formalités requises au Grand-Duché de Luxembourg et en France en lien avec l'apport en nature des Actions III à la Société, ont été effectuées ou seront effectuées dès réception d'une copie certifiée de l'acte notarié documentant ledit apport en nature; et
8. Sur base de principes comptables généraux, les Actions III sont évaluées à au moins quatre-vingt-quinze mille et quatre euros (EUR 95.004) et depuis cette évaluation, aucun changement matériel n'est intervenu qui aurait déprécié l'apport fait à la Société".

6. Paul BERNARD, né le 1^{er} Novembre 1960 à Boulogne-Billancourt, résidant au 25 avenue Trudaine, 75509 Paris, représenté par Régis Galiotto, clerc de notaire, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, déclare souscrire à trois mille quatre-vingt dix-sept (3.097) parts sociales sans indication de valeur nominale, et les libérer entièrement par un apport en nature consistant en deux mille sept cent quarante-cinq (2.745) actions qu'il détient dans le capital social de FrenchCo (les Actions IV) ayant une valeur totale d'au moins quarante-quatre mille cinq cent soixante-dix-huit euros et quatre-vingt cents (EUR 44.578,80).

L'apport en nature des Actions IV à la Société d'un montant total de quarante-quatre mille cinq cent soixante-dix-huit euros et quatre-vingt cents (EUR 44.578,80) est à affecter comme suit:

- Un montant de quatre mille cinquante-cinq euros (EUR 4.057) au compte de capital social de la Société; et
- Un montant de quarante mille cinq cent vingt-et-un euros et quatre-vingt cents (40.521,80) au compte de prime d'émission de la Société.

La propriété et la valeur des Actions IV sont attestées par un certificat d'évaluation émis par le détenteur des Actions IV (le Contributeur IV), attestant que:

1. "Le Contributeur IV est le propriétaire unique des Actions IV qui représentent 0,51% des actions de FrenchCo;
2. Les Actions IV sont entièrement libérées;
3. Le Contributeur IV est le seul ayant droit des Actions IV et possède le droit de disposer des Actions IV;
4. Aucune des Actions IV n'est grevée d'un nantissement ou d'un usufruit, il n'existe aucun droit d'acquérir un gage ou un usufruit s'y rapportant et aucune des Actions IV n'est soumise à un privilège;
5. Il n'existe aucun droit de préemption, ni d'autres droits en vertu desquels une personne serait autorisée à demander que les Actions IV lui soient cédées;
6. Les Actions IV sont librement cessibles;
7. Toutes les formalités requises au Grand-Duché de Luxembourg et en France en lien avec l'apport en nature des Actions IV à la Société, ont été effectuées ou seront effectuées dès réception d'une copie certifiée de l'acte notarié documentant ledit apport en nature; et
8. Sur base de principes comptables généraux, les Actions IV sont évaluées à au moins quarante-quatre mille cinq cent soixante-dix-huit euros et quatre-vingt cents (EUR 44.578,80) et depuis cette évaluation, aucun changement matériel n'est intervenu qui aurait déprécié l'apport fait à la Société".

7. Daniel SUCHAR, né le 28 septembre 1937, à Paris 16, résidant au 5 rue des Gâtes-Ceps, 92210 Saint-Cloud, France, représenté par Régis Galiotto, clerc de notaire, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, déclare souscrire à sept mille quatre-vingt-douze (7.092) parts sociales sans indication de valeur nominale, et les libérer entièrement par un apport en nature consistant en six mille sept cent quarante (6.740) actions qu'il détient dans le capital social de FrenchCo (les Actions VI) ayant une valeur totale d'au moins cent neuf mille quatre cent cinquante-sept euros soixante cents (EUR 109.457,60).

L'apport en nature des Actions VI à la Société d'un montant total de cent neuf mille quatre cent cinquante-sept euros soixante cents (EUR 109.457,60) est à affecter comme suit:

- Un montant de neuf mille deux cent quatre-vingt-dix euros (EUR 9.290) au compte de capital social de la Société; et
- Un montant de cent mille cent soixante-sept euros soixante cents (EUR 100.167,60) au compte de prime d'émission de la Société.

La propriété et la valeur des Actions VI sont attestées par un certificat d'évaluation émis par le détenteur des Actions VI (le Contributeur VI), attestant que:

1. "Le Contributeur VI est le propriétaire unique des Actions VI qui représentent 1,26% des actions de FrenchCo;
2. Les Actions VI sont entièrement libérées;
3. Le Contributeur VI est le seul ayant droit des Actions VI et possède le droit de disposer des Actions VI;

4. Aucune des Actions VI n'est grevée d'un nantissement ou d'un usufruit, il n'existe aucun droit d'acquérir un gage ou un usufruit s'y rapportant et aucune des Actions VI n'est soumise à un privilège;

5. Il n'existe aucun droit de préemption, ni d'autres droits en vertu desquels une personne serait autorisée à demander que les Actions VI lui soient cédées;

6. Les Actions VI sont librement cessibles;

7. Toutes les formalités requises au Grand-Duché de Luxembourg et en France en lien avec l'apport en nature des Actions VI à la Société, ont été effectuées ou seront effectuées dès réception d'une copie certifiée de l'acte notarié documentant ledit apport en nature; et

8. Sur base de principes comptables généraux, les Actions VI sont évaluées à au moins cent neuf mille quatre cent cinquante-sept euros soixante cents (EUR 109.457,60) et depuis cette évaluation, aucun changement matériel n'est intervenu qui aurait déprécié l'apport fait à la Société".

8. Pieter KNOOK, né le 22 novembre 1958, à Rotterdam, résidant à Stone House, Cookham, Maidenhead, UK SL6 9TP, représenté par Régis Galiotto, clerc de notaire, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, déclare souscrire à trois mille quatre cent trente-deux (3.432) parts sociales sans indication de valeur nominale, et les libérer entièrement par un apport en nature consistant en trois mille quatre-vingt (3.080) actions qu'il détient dans le capital social de FrenchCo (les Actions VII) ayant une valeur totale d'au moins cinquante mille dix-neuf euros et vingt cents (EUR 50.019.20).

L'apport en nature des Actions VII à la Société d'un montant total de cinquante mille dix-neuf euros et vingt cents (EUR 50.019.20) est à affecter comme suit:

- Un montant de quatre mille quatre cent quatre-vingt-seize euros (EUR 4.496) au compte de capital social de la Société; et

- Un montant de quarante-cinq mille quatre cent vingt-trois euros et vingt cents (EUR 45.523,20) au compte de prime d'émission de la Société.

La propriété et la valeur des Actions VII sont attestées par un certificat d'évaluation émis par le détenteur des Actions VII (le Contributeur VII), attestant que:

1. "Le Contributeur VII est le propriétaire unique des Actions VII qui représentent 0,58% des actions de FrenchCo;

2. Les Actions VII sont entièrement libérées;

3. Le Contributeur VII est le seul ayant droit des Actions VII et possède le droit de disposer des Actions VII;

4. Aucune des Actions VII n'est grevée d'un nantissement ou d'un usufruit, il n'existe aucun droit d'acquérir un gage ou un usufruit s'y rapportant et aucune des Actions VII n'est soumise à un privilège;

5. Il n'existe aucun droit de préemption, ni d'autres droits en vertu desquels une personne serait autorisée à demander que les Actions VII lui soient cédées;

6. Les Actions VII sont librement cessibles;

7. Toutes les formalités requises au Grand-Duché de Luxembourg et en France en lien avec l'apport en nature des Actions VII à la Société, ont été effectuées ou seront effectuées dès réception d'une copie certifiée de l'acte notarié documentant ledit apport en nature; et

8. Sur base de principes comptables généraux, les Actions VII sont évaluées à au moins cinquante mille dix-neuf euros et vingt cents (EUR 50.019.20) et depuis cette évaluation, aucun changement matériel n'est intervenu qui aurait déprécié l'apport fait à la Société".

9. Ben LEVY, né le 24 janvier 1974 à Neuilly-sur-Seine, résidant au 735 45th Avenue, San Francisco, CA 94 122, représenté par Régis Galiotto, clerc de notaire, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, déclare souscrire à huit cent cinquante-deux (852) parts sociales sans indication de valeur nominale, et les libérer entièrement par un apport en nature consistant en cinq cents (500) actions qu'il détient dans le capital social de FrenchCo (les Actions X) ayant une valeur totale d'au moins huit mille cent vingt euros (EUR 8.120).

L'apport en nature des Actions X à la Société d'un montant total de huit mille cent vingt euros (EUR 8.120) est à affecter comme suit:

- Un montant de mille cent seize euros (EUR 1.116) au compte de capital social de la Société; et

- Un montant de sept mille quatre euros (EUR 7.004) au compte de prime d'émission de la Société.

La propriété et la valeur des Actions X sont attestées par un certificat d'évaluation émis par le détenteur des Actions X (le Contributeur X), attestant que:

1. "Le Contributeur X est le propriétaire unique des Actions X qui représentent 0,09% des actions de FrenchCo;

2. Les Actions X sont entièrement libérées;

3. Le Contributeur X est le seul ayant droit des Actions X et possède le droit de disposer des Actions X;

4. Aucune des Actions X n'est grevée d'un nantissement ou d'un usufruit, il n'existe aucun droit d'acquérir un gage ou un usufruit s'y rapportant et aucune des Actions X n'est soumise à un privilège;

5. Il n'existe aucun droit de préemption, ni d'autres droits en vertu desquels une personne serait autorisée à demander que les Actions X lui soient cédées;

6. Les Actions X sont librement cessibles;

7. Toutes les formalités requises au Grand-Duché de Luxembourg et en France en lien avec l'apport en nature des Actions X à la Société, ont été effectuées ou seront effectuées dès réception d'une copie certifiée de l'acte notarié documentant ledit apport en nature; et

8. Sur base de principes comptables généraux, les Actions X sont évaluées à au moins huit mille cent vingt euros (EUR 8.120) et depuis cette évaluation, aucun changement matériel n'est intervenu qui aurait déprécié l'apport fait à la Société".

Les dits certificats et procurations, après avoir été signés ne varietur par le ou les mandataires des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte afin d'être enregistrés avec celui-ci.

Suite aux apports ci-dessus, les participations dans la Société sont les suivantes:

Nom	Nombre de parts sociales de la Société détenues
Robert Marcus	250.000
Vanessa Marcus	250.000
WINTEC Partners	8.107
BPG Strategies	5.602
Michael Howell	6.202
Paul Bernard	3.097
Daniel Suchar	7.092
Pieter Knook	3.432
Ben Levy	852
TOTAL	534.384

Sixième résolution

L'Assemblée décide en outre de modifier totalement et de refondre les Statuts comme suit:

"I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "QuantumWave Capital Group" (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet principal de la Société est la fourniture de services de conseil et de consultance relatifs aux fusions et acquisitions dans le secteur Technologie, Media et Télécommunication.

3.2. La Société développera également de la propriété intellectuelle, y compris mais sans s'y limiter, des concepts, processus, systèmes, logiciels, un génome, et des algorithmes financiers quantitatifs, en support de son objet principal.

3.3. La Société peut également investir dans et gérer des sociétés, acquérir, par souscription, achat et échange ou de toute autre manière, des titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt ou autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut aussi participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise.

3.4. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris, sans s'y limiter, les revenus de tous emprunts,

à ses filiales, sociétés affiliées (comprenant société mère et société soeur), ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut exercer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.5. La Société peut employer toutes les techniques, moyens juridiques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à sept cent mille euros (EUR 700.000), représenté par cinq cent trente-quatre mille trois cent quatre-vingt-quatre (534.384) parts sociales sous forme nominative, sans indication de valeur nominale.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins trois quarts du capital social.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

6.3. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

6.4. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

6.5. Jusqu'à 20% des parts sociales détenues par chaque Associé Majoritaire peuvent être affectées à tout régime d'options d'achat de parts sociales à l'intention des employés selon accord de temps à autre (le Régime d'Options d'Achat). Les parts sociales dans la limite du seuil de 20% qui ne seront pas affectées par le biais du Régime d'Options d'Achat ne seront pas transférées et resteront inscrites au nom de l'Associé Majoritaire concerné.

6.6. Pour les besoins de l'article 6.5, Associé Majoritaire signifie l'un des deux associés de la Société qui détient la majorité des parts sociales émises de la Société.

6.7. Une cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.8. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.9. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que:

- (i) qu'elle dispose des réserves distribuables suffisantes à cet effet; ou
- (ii) que le rachat résulte d'une réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés de la manière énoncée à l'article 11.2(vii).

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil). Les associés peuvent décider de nommer des gérants de deux différentes classes, à savoir un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B.

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

(iii) Le Conseil peut déléguer la gestion journalière de la Société à un directeur général (le DG) nommé par le Conseil ou à tout gérant de la Société.

(iv) Le Conseil peut nommer des directeurs qui ne sont pas nécessairement des gérants de la Société et mettre en place un conseil de direction, dont la fonction sera le conseil et la prestation de surveillance fiduciaire.

(v) Le Conseil peut créer des comités, y compris sans s'y limiter, un comité d'audit et un comité de rémunération dans le cadre des activités de service effectuées par la Société. Les membres du comité ne sont pas nécessairement des gérants de la Société.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil doit nommer un président (le Président) parmi ses membres. En cas d'égalité des votes, le Président a un vote prépondérant.

(ii) Le Conseil se réunit sur convocation (i) du Président, (ii) du DG (s'il y en a un) ou (iii) d'un gérant, au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, sera au Luxembourg.

(iii) Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite à toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation.

(iv) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(v) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(vi) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, conformément à l'article 8.2 (i), à la condition que si les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B vote en faveur de la décision. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le Président du Conseil.

(vii) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion dûment convoquée et tenue.

(viii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil dûment convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par (i) la signature du gérant unique (ii) ou les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 9. Gérant unique. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil, aux gérants ou à un gérant doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions écrites des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Sauf lorsque des résolutions sont adoptées conformément à l'article 11.1. (ii), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une Assemblée Générale).

(ii) Si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit (des Résolutions Ecrites des Associés).

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à la demande des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation.

(iii) Si des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil communique le texte des résolutions à tous les associés. Les associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société endéans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes.

(iv) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(v) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(vi) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne (associé ou non) afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vii) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(viii) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

(x) Des Résolutions Ecrites des Associés sont adoptées avec le quorum de présence et de majorité détaillés ci-avant et elles porteront la date de la dernière signature reçue endéans le délai fixé par le Conseil.

Art. 12. Associé unique. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

- (i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;
- (ii) toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Ecrites des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et
- (iii) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Règles internes

Art. 13. Code de Déontologie.

13.1. Le comité d'audit prépare un code de déontologie (la Charte d'Entreprise QuantumWave) à laquelle chaque associé, membre du conseil ou employé doit adhérer en la signant ou tout document d'adhésion à celui-ci.

Art. 14. Confidentialité.

14.1. Les associés et les membres du Conseil qui ont accès à des informations confidentielles ne peuvent les divulguer à des tiers tant qu'ils ont la qualité d'associés ou de membres du Conseil, tel qu'applicable et durant une période de deux ans suivant la fin de leur mandat ou la cession de toutes leurs parts sociales dans la Société, tel qu'applicable. Ce qui signifie que les associés et les membres du Conseil ne peuvent utiliser de telles informations pour le bénéfice d'un tiers, sans en être tenu pour responsable.

14.2. Néanmoins, si toutes les parties (i.e., les associés et les directeurs restants, membre du conseil de gérance ou membres du conseil de supervision) conviennent que ces informations peuvent être divulguées à une partie en particulier, et si la Société ne subit pas de pertes résultant de la divulgation, l'associé, ou le membre du Conseil, peut divulguer l'information concernée.

14.3. Le présent article ne s'applique pas aux informations:

- (i) Généralement accessibles au public (pour éviter tout doute, sans l'implication d'un associé ou membre du Conseil de la Société);
- (ii) Communiquées à un associé ou un membre du Conseil comme non-confidentielles provenant d'une source non liée à la Société (i.e. qui n'est pas un associé, un membre du conseil, un employé, etc.), dans la mesure où l'information n'a pas été obtenue d'une manière qui aurait contrevenu aux obligations énoncées au présent article 14.1; ou
- (iii) Divulguées dans le cadre d'une procédure judiciaire ou une loi applicable.

Art. 15. Protection de la propriété intellectuelle.

15.1. Chaque associé s'engage à prendre toutes les mesures et effectuer toutes les actions nécessaires ou utiles pour protéger les droits de propriété intellectuelle de la Société, dans la limite de ses droits, qui sont détenus ou utilisés par la Société.

VI. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 16. Exercice social et approbation des comptes annuels.

16.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

16.2. Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et les comptes de résultat, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

16.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

16.4. Le bilan et les comptes de résultat doivent être approuvés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social en question.

Art. 17. Commissaires / réviseurs d'entreprises.

17.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

17.2. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ses opérations sont surveillées par un ou plusieurs commissaires, à moins que la loi ne requière la nomination d'un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés. Les commissaires sont sujets à la renomination par l'Assemblée Générale annuelle. Ils peuvent être associés ou non.

Art. 18. Affectation des bénéfices.

18.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

18.2. Les associés de la façon fixée par l'article 11.2 (vii) décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

18.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés par la distribution d'un dividende intérimaire.

VII. Dissolution - Liquidation

19.1 La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

19.2 Le boni de liquidation (s'il en est) après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VIII. Dispositions générales

20.1 Les convocations et communications, ainsi que les renoncations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés peuvent être établies par écrit, par téléfax, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

20.2 Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

20.3 Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

20.4 Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi applicable et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés."

Septième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus et autorise et donne pouvoir à tout gérant de la Société, tout avocat ou employé de Loyens & Loeff Luxembourg S.à.r.l. et tout employé de Headstart S.à.r.l., chacun agissant individuellement, de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société, et signer, délivrer et exécuter tout document (y compris un avis) nécessaire ou utile à cette fin.

Estimation des frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de quelque forme que ce soit qui incombent à la Société du fait du présent acte sont estimés à approximativement à deux mille cinq cents Euros (2.500,- EUR).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête des parties comparantes ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et, à la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Après lecture du document au mandataire des parties comparantes, le mandataire des parties comparantes a signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 février 2014. Relation: LAC/2014/8344. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 21 mai 2014.

Référence de publication: 2014072333/1191.

(140084456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2014.

Bio Bami Noodles Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4048 Esch-sur-Alzette, 21, rue Helen Buchholtz.

R.C.S. Luxembourg B 157.624.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014044374/10.

(140050929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2014.

Vencorp S.C.A. SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 108.259.

In the year two thousand fourteen, on the fourth of March.

Before us Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of VENCORP S.C.A. SICAR, a company in the form of a partnership limited by shares (société en commandite par actions), qualifying as an investment company in risk capital (société d'investissement en capital à risque), with registered office at 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, duly registered with the Luxembourg Trade Register under section B number 108.259, incorporated by a deed of the undersigned notary, then residing in Mersch, on May 31, 2005, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C 560 of June 10, 2005. The articles of incorporation have been modified for the last time by a deed of the undersigned notary, on March 4, 2013, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C 1078 of May 7, 2013.

The meeting is opened at 3.15 p.m., Mrs. Annick Braquet, private employee, residing professionally in Luxembourg is elected chairman of the meeting.

Mrs Arlette Siebenaler, private employee, residing professionally in Luxembourg is appointed scrutineer.

The chairman and the scrutineer agreed that Mrs Solange Wolter, private employee, residing professionally in Luxembourg, is appointed to assume the role of secretary.

The chairman then declared and requested the notary to declare the following:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II.- It appears from the attendance list, that out of 9,359 shares in circulation, 6,366 shares are present or represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting could validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the present extraordinary general meeting has been convened by notices containing the agenda sent by registered mail to the shareholders on February 10, 2014.

IV.- That the agenda of the present meeting is the following:

64978

Agenda

1. Approval of the extension of the SICAR until June 30, 2015.
2. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolution:

Sole resolution

The general meeting decides to approve the extension of the SICAR until June 30, 2015 and decides to modify subsequently article 3 of the articles of the association as follows:

“The Company has been established for a limited period of time, which will end on June 30, 2015 unless all investments have been realized and distributed prior such date.”

There being no further business before the meeting, the same was thereupon closed.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and that in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons, appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le quatre mars.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de VENCORP S.C.A. SICAR, société en commandite par actions sous la forme d'une société d'investissement en capital à risque ("SICAR"), avec siège social à 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, dûment enregistrée au Registre de Commerce sous le numéro B 108.259 et constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 31 mai 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 560 du 10 juin 2005. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte du notaire instrumentant, en date du 4 mars 2013, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1078 du 7 mai 2013.

L'Assemblée est ouverte à 15.15 heures, Madame Annick Braquet, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg, est élue présidente de l'Assemblée.

Madame Arlette Siebenaler, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg, est nommée scrutateur.

La Présidente et le scrutateur s'entendent pour que Madame Solange Wolter, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg soit nommée comme secrétaire.

La Présidente expose et prie alors le notaire instrumentant d'acter comme suit:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par chacun d'entre eux est indiqué sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste ainsi que les procurations seront annexées au présent acte pour être soumises aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il apparaît de cette liste de présence que sur les 9.359 actions en circulation, 6.366 actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a été dûment convoquée par voie de notice, comprenant l'ordre du jour envoyée par lettre recommandée aux actionnaires en date du 10 février 2014.

IV.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Approbation de l'extension de la SICAR jusqu'au 30 juin 2015.
2. Divers.

Ces faits ayant été approuvés par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide d'approuver l'extension de la SICAR jusqu'au 30 juin 2015 et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts comme suit:

«La Société a été établie pour une durée limitée, qui prendra fin le 30 juin 2015 à moins que tous les investissements aient été réalisés et distribués avant cette date.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. BRAQUET, A. SIEBENALER, S. WOLTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 mars 2014. Relation: LAC/2014/10758. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 25 mars 2014.

Référence de publication: 2014043660/94.

(140049838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2014.

Crommelco S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 102.941.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Par jugement du 13 février 2014, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg siégeant en matière commerciale a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société CROMMELCO S.A., avec siège social à L-2163 Luxembourg, 29 Avenue Monterey, dénoncé en date du 15 juillet 2009. Ce même jugement a ordonné la publication du dispositif par extrait au Mémorial. Il a également mis les frais à charge du Trésor.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Me Françoise NSAN-NWET.

Référence de publication: 2014045126/14.

(140051953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2014.

**Pegasus (Italy) Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Lakes Japan Investments S.à r.l.).**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 175.898.

In the year two thousand and fourteen.

On twelfth day of March.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg),

THERE APPEARED:

1. Elliott International L.P., a limited partnership, with its registered office at KY1-1104 Cayman Islands, Grand Cayman, George Town, South Church Street, Uglan House, P.O. Box 309, registered with the Registrar of Limited Partnerships of the Cayman Islands, under number CR-10177 and

2. Elliott Associates, L.P., a limited partnership, with its registered office at The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE, 19801, County of New Castle, Delaware, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 8602340133,

represented by Mr Max MAYER, employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of the attached proxies given under private seal.

Such proxies, after having been signed "ne varietur" by the notary and the proxy-holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing parties, through their attorney, declared and requested the notary to act:

That the appearing parties are the sole shareholders of the private limited company (société à responsabilité limitée) "Lakes Japan Investments S.à r.l.", having its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B number 175898, incorporated by deed of the officiating notary, on February 19, 2013, published in the Mémorial C number 1004 dated April 26, 2013 (the "Company"),

and that the appearing parties have taken the following resolutions unanimously:

First resolution

The name "Pegasus (Italy) Investments S.à r.l." is adopted by the Company and article 2 of the articles of association is amended and will have henceforth the following wording:

" **Art. 2.** The company's name is "Pegasus (Italy) Investments S.à r.l."."

Second resolution

Mr. Joshua LEVINE, company director, born on November 7, 1975 in New York (United States of America), residing at 10019 New York (United States of America), 40, West 57th Street, is appointed as manager of the category A for an unlimited period.

Third resolution

The number of managers is increased from 4 (four) to 5 (five).

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 900.-.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the attorney signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze.

Le douze mars.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg),

ONT COMPARU:

1. Elliott International L.P., une «limited partnership», ayant son siège à KY1-1104 Îles Caïmans, Grand Cayman, George Town, South Church Street, Uglad House, P.O. Box 309, enregistrée auprès du «Registrar of Limited Partnerships» des Îles Caïmans, sous le numéro CR-10177 et

2. Elliott Associates, L.P., une «limited partnership», ayant son siège à The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE, 19801, County of New Castle, Delaware, enregistrée auprès du «Secretary of State of the State of Delaware» sous le numéro 8602340133,

représentées par Monsieur Max MAYER, employé, ayant son domicile professionnellement à L-6130 Luxembourg, 3, route de Luxembourg, en vertu des procurations ci-joint sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le notaire et le mandataire, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que les comparantes sont les seules et uniques associées de la société à responsabilité limitée "Lakes Japan Investments S.à r.l.", ayant son siège à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 175898, constituée par acte du notaire instrumentant, en date du 19 février 2013, publié au Mémorial C numéro 1004 du 26 avril 2013 (la «Société»),

et que les comparantes ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

La dénomination sociale "Pegasus (Italy) Investments S.à r.l." est adoptée par la Société et l'article 2 des statuts est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 2.** La société prend la dénomination de "Pegasus (Italy) Investments S.à r.l."."

Deuxième résolution

Monsieur Joshua LEVINE, administrateur de sociétés, né le 7 novembre 1975 à New York (États-Unis d'Amérique), demeurant à 10019 New York (États-Unis d'Amérique), 40, West 57th Street, est nommé gérant de catégorie A pour une durée indéterminée.

Troisième résolution

Le nombre des gérants est augmenté de 4 (quatre) à 5 (cinq).

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la Société à raison des présentes sont évalués à la somme de 900,- EUR.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 17 mars 2014. Relation GRE/2014/1085. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 26 mars 2014.

Référence de publication: 2014044030/93.

(140050579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2014.

Schaffhausen & Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9706 Clervaux, 2A, route d'Eselborn.

R.C.S. Luxembourg B 153.652.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014044863/10.

(140050788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2014.

Bisectra, Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 140.019.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire en date du 14 mars 2014

1. L'assemblée générale a décidé d'accepter la démission de Monsieur Pascal FABECK de ses fonctions de commissaire aux comptes, avec effet au 14 mars 2014.

2. L'assemblée générale a décidé de nommer commissaire aux comptes de la société FASCOLUX S.A., enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 168121, dont le siège est situé au 15, rue Astrid, L-1143 Luxembourg, avec effet au 14 mars 2014. Son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2015.

Pour la société

Un administrateur

Référence de publication: 2014045672/15.

(140052583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2014.

Structor, Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 143.045.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire en date du 14 mars 2014

1. L'assemblée générale a décidé de révoquer HRT Révision S.A. de ses fonctions de commissaire aux comptes, avec effet au 14 mars 2014.

2. L'assemblée générale a décidé de nommer commissaire aux comptes de la société FASCOLUX S.A., enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 168121, dont le siège est situé au 15, rue Astrid, L-1143 Luxembourg, avec effet au 14 mars 2014. Son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2015.

Pour la société

Un administrateur

Référence de publication: 2014044887/15.

(140051496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2014.

Messicana S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 122.216.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 14 janvier 2014 que, le mandat des organes sociaux étant venu à échéance, ont été renommés:

a) administrateurs

- Madame Maria SUSCA-RADOGNA, employée privée, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve

- Monsieur Claude GEIBEN, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve

- Monsieur Clemente CAPPELLO, home d'affaires, demeurant à GB -SW1 London, 27, Cadogan Lane, SW1.

b) commissaire aux comptes

- Monsieur Michel SCHAEFFER, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont

jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2019

Luxembourg, le 21 mars 2014.

POUR EXTRAIT CONFORME

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2014044075/24.

(140050639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2014.

Lioness Paw S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 185.552.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-seventh day of February,

Before Maître Roger Arrensdorff, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Harbour Eagle Limited, a company incorporated and existing under the laws of Seychelles, having its registered office at Global Gateway 8, Rue de la Perle, Providence, Mahé, Seychelles and registered with the Registrar of International Business Companies of Seychelles under number 109614, represented by its director, Mr Patrice Gallasin, jurist, residing professionally in Luxembourg, 70, route d'Esch.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the officiating notary to enact the following articles of association of a company which they declare to establish as follows:

1. Form and name. It is formed a public limited liability company (société anonyme) under the name Lioness Paw S.A. (the Company) which is governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the sole director or, in case of plurality of directors, of the board of directors of the Company.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the sole director or, in case of plurality of directors, of the board of directors of the Company. Where the sole director or, in case of plurality of directors, the board of directors of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

3. Duration.

3.1. The Company is established for an unlimited period of time.

3.2. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the general meeting of shareholder(s) of the Company adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

3.3. The Company shall not be dissolved by reason of the death or dissolution of the single shareholder.

4. Corporate object.

4.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

4.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or to any other company. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

4.3. The Company may further own trademarks, grant licenses for intellectual property rights and collect royalties, invest in the acquisition and management of trademarks and/or intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

4.4. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

4.5. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

5. Capital.

5.1. The subscribed share capital is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) represented by one hundred (100) shares with a par value of three hundred ten euro (EUR 310.-) each.

5.2. The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the general meeting of shareholder(s) of the Company adopted in the manner required for the amendment of the Articles, and with the consent of the sole director, or in case of plurality of directors, the members of the board of directors.

6. Shares.

6.1. The shares are in registered form (actions nominatives) or bearer form (action au porteur) at the option of the shareholder(s).

6.2. For shares in registered form, a shareholders register of the Company shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholder. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers. Ownership of shares will be established by the entry in the shareholders register of the Company.

6.3. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

7. Transfer of shares. Shares shall be transferred by a written declaration of transfer registered in the shareholders register of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney. The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Company.

8. Shareholders' meetings.

8.1. The sole shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders. The decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn-up in writing.

8.2. In case of plurality of shareholders, any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

8.3. The annual general meeting of the shareholder(s) of the Company shall be held, in accordance with the Law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of such meeting, on the third Monday of June of each year.

If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

8.4. The annual general meeting of the shareholder(s) of the Company may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the sole director, or in case of plurality of directors, the board of directors of the Company, exceptional circumstances so requires.

8.5. Other meetings of the shareholder(s) of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

9. Notice - Quorum - Powers of attorney - Convening notices.

9.1. The notice periods and quorum required by law shall govern the notice for, and conduct of, the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

9.2. Each share is entitled to one vote.

9.3. Except as otherwise required by the Law or by these Articles, resolutions at a meeting of the shareholders of the Company duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

9.4. An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles.

9.5. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles, by means of notices published twice, at fifteen days interval at least and fifteen days before the meeting in the Luxembourg official gazette, the Mémorial, and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes of the shareholders present or represented.

9.6. However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of the shareholders and bondholders.

9.7. A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax or cable.

9.8. Any shareholder may participate in a meeting of the shareholders of the Company by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

9.9. If all the shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

10. Management.

10.1. The Company may be managed by a sole director where the Company has only one shareholder. In any other cases, the Company shall be managed by a board of directors composed of at least three members of which is appointed at least one (1) Director A and one (1) Director B. The sole director or the members of the board of directors need not be shareholder(s) of the Company. Any director shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

Whenever a legal entity is appointed as a director of the Company (the Legal Entity), the Legal Entity must designate a permanent representative to perform such director's mandate in its name and on its behalf (the Representative). The Representative is subject to the same conditions and obligations, and incurs the same liability, as if he was performing such director's mandate in his own name, without prejudice to the joint liability of the Legal Entity. The Legal Entity may only revoke the Representative provided that it simultaneously appoints a new Representative.

10.2. The sole director, and in case of plurality of directors, the members of the board of directors shall be elected by the shareholder(s) of the Company at the general meeting. The shareholder(s) of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the general meeting of shareholder(s) of the Company.

10.3. In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholder(s) of the Company.

11. Board meetings.

11.1. In case of plurality of directors, the board of directors of the Company must appoint a chairman among its members and it may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors of the Company and the minutes of the general meetings of the shareholder(s) of the Company.

11.2. The board of directors of the Company shall meet upon call by the chairman or by any two directors, at the place indicated in the notice of meeting which shall, in principle, be in Luxembourg.

11.3. Written notice of any meeting of the board of directors of the Company shall be given to all directors at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the board of directors of the Company.

11.4. No such written notice is required if all the members of the board of directors of the Company are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax or cable, of each member of the board of directors of the Company. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors of the Company.

11.5. Any member of the board of directors of the Company may act at any meeting of the board of directors of the Company by appointing, in writing whether in original, by telefax or cable, another director as his or her proxy.

11.6. Any director may participate in a meeting of the board of directors of the Company by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

11.7. The board of directors of the Company can deliberate and/or act validly only if at least the majority of the Company's directors is present or represented at a meeting of the board of directors of the Company.

Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the event that at any meeting the number of votes for and against a resolution is equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

11.8. Resolutions signed by all directors shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or telex.

12. Minutes of the board meetings.

12.1. The minutes of any meeting of the board of directors of the Company shall be signed by the chairman of the board of directors of the Company who presided at such meeting or by any two directors of the Company.

12.2. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the secretary (if any) or by any director of the Company.

13. Decisions of the sole director. The decisions of the sole director of the Company are drawn in writing.

14. Powers of the sole director or of the board of directors. The sole director, and in case of plurality of directors, the board of directors of the Company is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Law, or by the Articles to the general meeting of shareholder(s) of the Company fall within the competence of the sole director, and in case of plurality of directors, the board of directors.

15. Delegation of powers. The sole director and in case of plurality of directors, the board of directors of the Company is authorised to appoint a person, either director or not, without the prior authorisation of the general meeting of the shareholder(s) of the Company, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company. The board of directors may thus delegate its powers for the conduct of the daily management of the Company, to one or more persons, who will be called managing directors.

16. Binding signatures.

16.1. The Company shall be bound towards third parties by the single signature of its sole director or, in case of plurality of directors, by the joint signature of at least one Director A with at least one Director B of the Company in all matters or the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 15 of these Articles.

16.2. The single signature of any one director will be sufficient to validly represent the Company in its dealings with the public administrations.

16.3. Insofar as daily management is concerned, the Company shall be legally bound towards third parties by the sole signature of any managing director of the Company.

17. Conflict of interests.

17.1. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

17.2. Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

17.3. In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the board of directors of the Company such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following general meeting of the shareholder(s) of the Company which shall ratify such transaction.

17.4. In case there is only one shareholder in the Company, article 17.3. does not apply and the transactions that are entered into between the Company and the director having an opposite interest to the one of the Company are simply to be recorded in minutes.

17.5. Article 17.3. and 17.4. do not apply when the relevant transactions/operations are made in the normal course of business of the Company and are entered into on arm's length terms.

18. Statutory auditor.

18.1. The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s)). The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

18.2. The statutory auditor(s) will be appointed by the general meeting of shareholder(s) of the Company which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the general meeting of shareholder(s) of the Company with or without cause.

19. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on the first January of each year and shall terminate on the thirty-first of December of each year.

20. Allocation of profits.

20.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 above.

20.2. The general meeting of shareholder(s) of the Company shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may alone decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

20.3. The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the single director, or in case of plurality of directors, the board of directors of the Company and they may be paid at such places and times as may be determined by the single director, or in case of plurality of directors, the board of directors of the Company. The single director, or in case of plurality of directors, the board of directors of the Company may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Law.

21. Dissolution and liquidation. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the general meeting of shareholder(s) of the Company adopted in the manner required for amendment of the Articles. In the event the Company is dissolved, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the general meeting of the shareholder(s) of the Company deciding such liquidation. Such general meeting of shareholder(s) of the Company shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

22. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

Transitory provisions.

The first financial year shall begin today and it shall end on 31 December 2014.

The first annual general meeting of the shareholders of the Company shall be held in the year 2015.

Subscription and payment

Thereupon, the appearing party declares to have subscribed to the whole share capital of the Company as follows:

Harbour Eagle Limited, prenamed	100 shares
TOTAL:	100 shares

All the shares have been subscribed and paid up to twenty-five per cent (25%) of the shares by way of a contribution in cash, so that the amount of seven thousand and seven hundred and fifty euro (EUR 7.750) is as of now at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand eighty euro (EUR 1,080.-).

Resolutions of the sole shareholder

The appearing party, representing the entire subscribed share capital and being regularly constituted, immediately proceeded to pass the following resolutions that:

- (i) the number of directors of the Company be set at three;
- (ii) the number of statutory auditors (commissaires aux comptes) of the Company be set at one;
- (iii) there be appointed as Directors A of the Company for a period of six years:
 - Mr Pawel PIWOWAR, businessman, born in Sosnowiec (Poland) on September 1, 1980, residing at Osiedle Armii Krajowej 6 m.4, 37-500 Jaroslaw (Poland); and
 - Mrs Stefania TAGLIAMENTO, businesswoman, born in Sanremo (IM), (Italy) on May 29, 1978, residing at Via Padre Semeria n. 242 i, 14, 18038 Sanremo (IM), (Italy);
- (iv) there be appointed as Directors B of the Company for a period of six years:
 - Mr. Patrice Gallasin, company director, born in Villers-Semeuse (France) on December 9, 1970, with professional address at 70, route d'Esch, L-1470 Luxembourg;
- (v) there be appointed as statutory auditor (commissaire aux comptes) of the Company for a period of six years:
 - Wellspring Investments S.à.r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 70, route d'Esch, L-1470 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 161.279;
- (vi) the registered office of the Company be set at 70, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le vingt-septième jour du mois de février,
Par-devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Harbour Eagle Limited, une société de droit des Seychelles ayant son siège social à Global Gateway 8, Rue de la Perle, Providence, Mahé, Seychelles et immatriculée auprès du Registrar of International Business Companies of Seychelles sous le numéro 109614, représentée par son administrateur, M. Patrice Gallasin, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg, 70, route d'Esch.

Laquelle comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'elle déclare constituer comme suit:

1. Forme et dénomination. Il est établi une société anonyme de droit luxembourgeois, sous la dénomination de Lioness Paw S.A. (la Société) qui sera régie par les lois de Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) ainsi que par les présents Statuts (les Statuts).

2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans les limites de la commune par simple décision de l'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, du conseil d'administration de la Société.

2.2. Il peut être créé par simple décision de l'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, du conseil d'administration de la Société, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise malgré le transfert provisoire de son siège social.

3. Durée.

- 3.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- 3.2. Elle peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société prise de la manière requise pour la modification des Statuts.
- 3.3. La mort ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraînera pas la dissolution de la Société.

4. Objet social.

4.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir

par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

4.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

4.3. La Société pourra en outre détenir des marques, donner des licences et percevoir des redevances et investir dans l'acquisition et la gestion des marques et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

4.4. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

4.5. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

5. Capital social.

5.1. Le capital social souscrit de la Société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par cent (100) actions ayant une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310,-) chacune.

5.2. Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit en une fois ou plusieurs fois par décision de l'assemblée générale de(s) l'actionnaire(s) adoptée comme en matière de modification des Statuts, et avec l'accord de l'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration de la Société.

6. Actions.

6.1. Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de(s) l'actionnaire(s).

6.2. Pour les actions nominatives, un registre des actionnaires de la Société sera tenu au siège social de la Société et pourra être examiné par chaque actionnaire. Le registre contiendra le nom de chaque actionnaire, son lieu de résidence ou domicile élu, le nombre d'actions détenu par lui, les paiements effectués pour chaque action et tous transferts d'actions et les dates respectives de ces transferts. La propriété des actions nominatives sera établie par l'inscription au registre des actionnaires de la Société.

6.3. La Société peut acquérir et détenir ses propres actions conformément aux conditions et limites prévues par la loi.

7. Cession des actions. La cession d'actions s'effectue par une déclaration écrite de cession inscrite au registre des actionnaires et signée par le cédant et le cessionnaire ou par toute personne les représentant au moyen de procurations valables. La Société peut accepter comme preuve de la cession tout document qu'elle jugera approprié.

8. Assemblées des actionnaires.

8.1. L'actionnaire unique assume tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires par la Loi. Les décisions de l'actionnaire unique sont consignées dans des procès-verbaux ou prises par écrit.

8.2. En cas de pluralité d'actionnaires, toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

8.3. L'assemblée générale annuelle de(s) l'actionnaire(s) de la Société se réunit, conformément à la Loi, au siège social de la Société à Luxembourg à l'adresse de son siège social ou à tout autre endroit dans la municipalité du siège social spécifié dans la convocation de l'assemblée, le troisième lundi de juin de chaque année. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

8.4. L'assemblée générale annuelle de l'actionnaire/des actionnaires de la Société peut se réunir à l'étranger si l'administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration de la Société, estime que des circonstances exceptionnelles l'exigent.

8.5. Les autres assemblées de(s) l'actionnaire(s) de la Société sont tenues aux lieux et places spécifiés dans les convocations respectives de chaque assemblée.

9. Convocation - Quorum - Procurations - Avis de convocation.

9.1. Les conditions posées par la loi en matière de délai de convocation et de quorum régiront les convocations et la tenue des assemblées des actionnaires de la Société, sauf disposition contraire des Statuts.

9.2. Chaque action donne droit à une voix.

9.3. A moins que la Loi ou les Statuts n'en disposent autrement, les résolutions des assemblées des actionnaires de la Société dûment convoquées seront valablement prises à la majorité simple des actions présentes ou représentées et participant au vote.

9.4. Une assemblée générale extraordinaire convoquée pour la modification des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les propositions de modification des Statuts.

9.5. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée est convoquée, de la manière prévue par les Statuts, par des avis publiés deux fois dans le Mémorial et dans deux journaux luxembourgeois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'assemblée. L'avis de convocation reprend l'ordre du jour et indique la date et l'issue de l'assemblée précédente. La seconde assemblée pourra valablement délibérer quelque soit le capital représenté. Au cours de chaque assemblée, les résolutions ne peuvent être prises que par une majorité représentant les deux tiers des actionnaires présents ou représentés.

9.6. La nationalité de la Société peut être modifiée et l'engagement de ses actionnaires augmenté uniquement avec l'accord unanime des actionnaires et obligataires de la Société.

Tout actionnaire pourra se faire représenter à toute assemblée des actionnaires de la Société en désignant une autre personne comme son mandataire par écrit, que ce soit par remise d'une procuration originale ou par télécopie ou câble.

9.7. Tout actionnaire peut participer à une assemblée des actionnaires de la Société par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, se parler et délibérer dûment. Une telle participation sera assimilée à une présence physique.

9.8. Si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à une assemblée de actionnaires de la Société et considèrent avoir été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans avis de convocation.

10. Administration.

10.1. La Société peut être administrée par un administrateur unique quand la Société n'a qu'un seul actionnaire. Dans tous les autres cas, la Société sera administrée par un conseil d'administration composé d'au moins trois membres dont au moins un (1) administrateur A et un (1) administrateur B. L'administrateur unique ou les membres du conseil d'administration n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Les administrateurs seront nommés pour un mandat de six ans maximum et seront rééligibles.

Chaque fois qu'une personne morale est nommée aux fonctions d'administrateur (la Personne Morale), la Personne Morale est tenue de nommer un représentant permanent en vue d'exercer son mandat d'administrateur en son nom et pour son propre compte (le Représentant). Le Représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait en son nom propre et pour son propre compte, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. La Personne Morale ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément son successeur.

10.2. L'actionnaire unique ou l'assemblée générale des actionnaires nomme l'administrateur unique, et en cas de pluralité d'administrateurs, les membres du conseil d'administration. L'(les) actionnaire(s) détermine(nt) également leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs mandats. Un administrateur peut être révoqué à tout moment et de manière discrétionnaire par l'assemblée générale de(s) actionnaire(s) de la Société.

10.3. En cas de vacance d'un poste d'administrateur suite au décès, à la démission ou autrement de celui-ci, les administrateurs restants peuvent élire à la majorité un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société.

11. Réunions du conseil d'administration.

11.1. En cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration de la Société nomme parmi ses membres un président et peut nommer un secrétaire, administrateur ou non, responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration de la Société et des assemblées générales de l'actionnaire/des actionnaires de la Société.

11.2. Le conseil d'administration est convoqué par le président ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans la lettre de convocation, qui sera, en principe, à Luxembourg.

11.3. La lettre de convocation pour toute réunion du conseil d'administration de la Société est donnée à l'ensemble des administrateurs au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances est spécifiée brièvement dans la lettre de convocation de la réunion du conseil d'administration de la Société.

11.4. Une lettre de convocation n'est pas requise si tous les membres du conseil d'administration de la Société sont présents ou représentés au cours de la réunion et s'ils déclarent avoir été valablement informés et avoir connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Avec l'accord unanime des administrateurs, il peut être renoncé à la procédure de convocation par écrit soit en original, soit par télécopie ou câble. Aucune convocation spéciale n'est requise pour des réunions tenues à une période et à un endroit approuvé dans une résolution du conseil d'administration précédemment adoptée.

11.5. Tout administrateur ne pouvant assister à une réunion du conseil d'administration peut mandater un autre administrateur par écrit soit en original, soit par télécopie ou câble.

11.6. Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration de la Société par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, se parler et délibérer dûment. Une telle participation sera assimilée à une présence physique.

11.7. Le conseil d'administration de la Société ne peut délibérer et/ou agir valablement que si au moins la moitié des administrateurs de la Société sont présents ou représentés à une réunion du conseil d'administration de la Société. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à la réunion. En cas d'égalité des votes, le président aura la voix prépondérante.

11.8. Les résolutions signées par tous les administrateurs produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du conseil d'administration dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent résulter de lettres, téléfax ou télex.

12. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.

12.1. Les procès-verbaux de chaque réunion du conseil d'administration de la Société seront signés par le président du conseil d'administration de la Société présidant la réunion ou par deux administrateurs de la Société.

12.2. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs sont signés par le secrétaire (le cas échéant) ou par un administrateur de la Société.

13. Décisions de l'administrateur unique. Les décisions de l'administrateur unique sont prises par écrit.

14. Pouvoirs de l'administrateur unique ou du conseil d'administration. L'administrateur unique et en cas de pluralité d'administrateurs le conseil d'administration de la Société est investi des pouvoirs les plus larges afin d'accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires sont de la compétence de l'administrateur unique et en cas de pluralité d'administrateurs, du conseil d'administration de la Société.

15. Délégation de pouvoirs. L'administrateur unique, et en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration de la Société est autorisé à nommer des fondés de pouvoir de la Société, sans l'autorisation préalable de l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société. Le conseil d'administration peut ainsi déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs personnes qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

16. Représentation.

16.1 La Société sera engagée, vis-à-vis des tiers, dans tous les actes par la signature individuelle de son administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe d'au moins un administrateur A avec au moins un administrateur B dans tous les cas ou la signature conjointe ou la signature individuelle de toutes personnes auxquelles un pouvoir de signature a été donné conformément à l'article 15 des Statuts.

16.2 La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la Société dans ses rapports avec les administrations publiques.

16.3 Dans le cadre de la gestion journalière, la Société est valablement engagée envers les tiers par la signature individuelle d'un administrateur-délégué de la Société.

17. Conflit d'intérêts.

17.1 Aucun contrat ou aucune transaction entre la Société et une autre société ou entreprise ne sera affecté ou invalidé du fait qu'un ou plusieurs administrateurs de la Société y a un intérêt ou est un administrateur ou un employé de telle autre société ou entreprise.

17.2 Tout administrateur de la Société remplissant les fonctions d'administrateur ou étant employé dans une société ou entreprise avec laquelle la Société doit conclure un contrat ou entrer en relation d'affaires, sera pris en compte, prendra part au vote et agira par rapport à toutes questions relatives à tel contrat ou telle transaction, indépendamment de son appartenance à telle autre société ou entreprise.

17.3 Au cas où un administrateur de la Société à un intérêt personnel dans, ou contraire à toute transaction de la Société, celui-ci en informera le conseil d'administration de la Société et ne sera pas pris en compte ni ne votera eu égard à cette transaction. La prochaine assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires ratifiera ladite transaction.

17.4 Lorsque la Société comprend un actionnaire unique, l'article 17.3. n'est pas applicable et il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

17.5 L'article 17.3. and 17.4. ne sont pas applicables lorsque des décisions du conseil d'administration ou de l'administrateur concernent des opérations courantes et conclues dans des conditions normales.

18. Commissaire.

18.1 Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. Les Commissaires sont nommés par l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires pour un terme n'excédant pas six ans et seront rééligibles.

18.2 Les commissaires sont nommés par l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat. Le(s) commissaire(s) en fonction peuvent être révoqués à tout moment et de manière discrétionnaire par l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société.

19. Exercice social. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de chaque année.

20. Affectation des bénéfices.

20.1 Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre conformément à l'article 5 des Statuts.

20.2 Après le prélèvement affecté à la réserve légale, l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société décidera souverainement de l'affectation du solde restant du bénéfice net qui sera disponible afin d'être distribué. L'assemblée peut notamment, de manière discrétionnaire, décider de procéder à la distribution de dividendes.

20.3 Les dividendes sont payés en euros ou dans toute autre devise déterminée par l'administrateur unique, et en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration de la Société et sont payés aux lieux et dates déterminés par l'administrateur unique, et en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration. L'administrateur unique, et en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration de la Société peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi.

21. Dissolution et liquidation. La Société peut être en tout temps dissoute par une décision de l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société adoptée de la manière requise pour la modification des Statuts. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personne physique ou morale) nommé(s) par l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société qui aura décidé de dissoudre la Société, et qui déterminera, le cas échéant, les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

22. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2014.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2015.

Souscription et paiement

La partie comparante déclare avoir souscrit à l'entière du capital social de la Société comme suit:

Harbour Eagle Limited, pré-qualifiée	<u>100 actions</u>
TOTAL:	100 actions

Toutes les actions ont été souscrites et libérées en numéraire à hauteur de vingt-cinq pour cent (25%) et ont été payées en numéraire, de sorte que le montant de sept mille sept cent cinquante euros (EUR 7.750,-) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire.

Frais

La partie comparante a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille quatre-vingt euros (EUR 1.080,-).

Résolutions des actionnaires

La partie comparante pré-qualifiés, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a de suite pris les résolutions suivantes:

- (i) le nombre d'administrateurs de la Société est fixé à trois;
- (ii) le nombre des commissaires aux comptes de la Société est fixé à un;
- (iii) sont nommés administrateurs A de la Société pour une période de six ans:

- M. Pawel PIWOWAR, homme d'affaires, né à Sosnowiec, (Pologne), le 1^{er} septembre 1980, résidant à Osiedle Armii Krajowej 6 m.4, 37-500 Jaroslaw, (Pologne); et

- Mme Stefania TAGLIAMENTO, femme d'affaires, née à Sanremo (IM), (Italie) le 29 mai 1978, résidant à Via Padre Semeria n. 242 i, 14, 18038 Sanremo (IM), (Italie);

(iv) est nommé administrateur B de la Société pour une période de six ans:

- M. Patrice Gallasin, administrateur des sociétés, né à Villers-Semeuse, (France) le 9 décembre 1970, avec adresse professionnelle à 70, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

(v) est nommé commissaire aux comptes de la Société pour une période de six ans:

- Wellspring Investments S.à.r.l., une société de droit luxembourgeois ayant son siège social à 70 route d'Esch, L-1470 Luxembourg, et immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161.279.

(v) le siège social de la Société est fixé à 70, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la partie comparante, la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: GALLASIN, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 28 février 2014. Relation: LAC / 2014 / 9300. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 26 mars 2014.

Référence de publication: 2014044036/549.

(140050505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2014.

SunEd Reserve Luxco Parent III, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 157.316.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SunEd Reserve Luxco Parent III

Pour Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014044177/11.

(140050701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2014.

Three Hills Partners I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 119.924.

Extrait des décisions du conseil de gérance prises par voie circulaire en date du 20 février 2014

En date du 20 février 2014, les membres du conseil de gérance, ont décidé à l'unanimité des voix de:

- transférer le siège social de la Société du 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte 1330 Luxembourg, au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, avec date effective au 1^{er} mars 2014.

La nouvelle adresse professionnelle de Jean-Marie Bettinger est la suivante: 42, rue de la Vallée L-2661 Luxembourg.

La nouvelle adresse professionnelle de Magali Fetique est la suivante: 42, rue de la Vallée L-2661 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2014.

THREE HILLS PARTNERS I SARL

Référence de publication: 2014044230/16.

(140050353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2014.